

La ligue des sociétés de la Croix-Rouge a siégé à Genève

Autor(en): **Haug, Hans**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **66 (1957)**

Heft 4

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-682896>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA LIGUE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE A SIÉGÉ A GENÈVE

par HANS HAUG, secrétaire général de la Croix-Rouge suisse

Le Comité exécutif de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge a siégé à Genève du 15 au 17 avril. Trente cinq sociétés nationales de la Croix-Rouge avaient délégué à cette réunion, placée sous la direction du Juge Emil Sandström, président de la Croix-Rouge suédoise, soit des représentants ayant droit de vote, soit des observateurs. Pour sa part, la Croix-Rouge suisse était représentée par son président, son vice-président et son secrétaire général.

L'aide à la population en Hongrie

La séance fut principalement consacrée à la présentation de rapports ayant trait à l'activité déployée jusqu'ici dans le cadre de l'aide à la Hongrie de la Croix-Rouge internationale et à des décisions concernant la poursuite de l'action. Des représentants du Comité international de la Croix-Rouge parlèrent des secours remis à la population hongroise et informèrent l'assemblée que cette œuvre d'entraide se terminera dans ses grandes lignes à la fin du mois de juin. Elle doit, d'ici là, se poursuivre avec intensité et sous ses différentes formes, tant dans la capitale magyare que dans la province, avec l'appui des sociétés nationales de la Croix-Rouge, de différents gouvernements et d'organisations privées; sa dernière phase devra surtout être consacrée au domaine médico-social.

Les secours aux réfugiés en Autriche

Le secrétaire général et le délégué en chef de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge à Vienne parlèrent ensuite de l'action de secours mise sur pied en Autriche et en Yougoslavie en faveur des réfugiés hongrois. A la demande instante du Gouvernement et de la Croix-Rouge autrichiens, ainsi que du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, qui assistait également à la séance, le Comité exécutif décida à l'unanimité de ne pas mettre, en Autriche, un terme à l'action à fin juin déjà, comme cela avait primitivement été prévu, mais de la continuer jusqu'au 30 septembre prochain en tout cas. Les offices compétents estiment qu'après le 30 juin, il se trouvera encore en Autriche environ 25 000 réfugiés hongrois, dont 15 000-20 000 dans les camps. Leur assistance incombera dès lors à la Croix-Rouge autrichienne qui, à côté du Gouvernement autrichien, assumera depuis cette date la tâche confiée jusque-là à la Ligue, mais qui devra néanmoins continuer d'être aidée dans son activité par cette dernière et les sociétés nationales de la Croix-Rouge. Cet appui comprendra principalement la mise à disposition de personnel d'assistance pour les camps.

Et en Yougoslavie

L'aide à apporter aux quelque 17 000 réfugiés se trouvant en Yougoslavie devra, elle aussi, être prolongée au-delà du 30 juin sous sa forme actuelle, c'est-à-dire notamment dans le domaine matériel. L'œuvre de secours se déploie sous la responsabilité de la Croix-Rouge yougoslave, assistée dans sa tâche par des délégués de la Ligue.

Le problème des mineurs isolés

A la demande des délégués de la Croix-Rouge hongroise, l'assemblée traita ensuite la question du rapatriement dans leur pays d'enfants et d'adolescents isolés dont les parents, demeurés en Hongrie, souhaitent le retour. Les sociétés nationales de la Croix-Rouge se déclarèrent prêtes à accorder leur meilleure attention à cet important problème d'ordre humanitaire et d'aider dans ce sens le C. I. C. R. qui doit étudier la chose, en collaboration avec la Croix-Rouge hongroise.

*

D'autre part, les représentants des sociétés nationales résolurent de demander à leurs gouvernements respectifs d'autoriser l'immigration d'un plus grand nombre de réfugiés hongrois qui se trouvent encore en Autriche et en Yougoslavie et de faciliter les réunions de familles.

Croix-Rouge de la Jeunesse.

Le rapport relatif aux débats du Comité consultatif de la Croix-Rouge de la Jeunesse qui s'était réuni quelques jours avant la session du Comité exécutif, rapport qui fut présenté par le délégué turc, suscita un grand intérêt. La Croix-Rouge de la Jeunesse, qui poursuit dans 69 pays une activité toujours croissante et vivante, fut reconnue par toutes les sociétés nationales comme étant une œuvre pleine d'avenir, apte à éveiller chez les jeunes le respect de la vie et l'esprit d'entraide et de développer leur compréhension à l'égard des peuples et des races du monde entier. La Croix-Rouge de la Jeunesse n'est pas seulement une source de forces nouvelles pour la Croix-Rouge des adultes, mais aussi le chemin d'un monde meilleur de compréhension et de paix.

La conférence de la Nouvelle-Delhi s'ouvrira le 24 octobre

L'ambassadeur François Poncet annonça, au nom de la Commission permanente de la Croix-Rouge internationale, que la conférence internationale de la Croix-Rouge qui avait dû être renvoyée, aura lieu définitivement du 24 octobre au 7 novembre 1957 à la Nouvelle-Delhi, aux Indes. Son thème principal sera consacré à la protection de la population civile contre les effets des armes de guerre modernes, à l'occasion de quoi devra être discuté le « projet de règles limitant les risques courus par la population civile en temps de guerre » élaboré par le C. I. C. R. Ces discussions auront d'autant plus d'importance que les représentants des gouvernements qui ont adhéré aux conventions de Genève prendront part à la Conférence.

AIDE A LA GRECE

Pour les victimes des séismes en Grèce

Le Conseil fédéral a accordé la somme de 30 000 fr. à la Croix-Rouge suisse qui permettra à cette dernière d'envoyer des couvertures de laines destinées aux victimes des récents tremblements de terre survenus en Thessalie, en Grèce.